



POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'ACCÈS

Énoncé de la politique

AthlètesCAN est un organisme inclusif. Elle se réjouit de la participation et de l'accès de toutes les personnes à ses prises de décisions, son personnel, ses programmes et ses services peu importe leurs race, ascendance, couleur, origine ethnique ou lieu d'origine, citoyenneté, croyances, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre, âge, dossier criminel (pour lequel un pardon a été accordé), handicap, situation familiale, emplacement géographique, langue ou tout autre motif interdit de discrimination en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Comme organisme, nous reconnaissons que la diversité des gens est une source de dynamisme. AthlètesCAN est résolue à intégrer la diversité, l'équité et l'accès dans ses activités d'exploitation, ses activités et ses partenariats de façon continue, y compris dans toutes ses stratégies, plans et actions, qu'ils soient connexes aux programmes techniques, aux activités d'exploitation, à la gestion des affaires, aux commandites, au marketing, aux médias ou aux communications.

Définitions

1. Les termes suivants auront le sens qui leur est donné ici dans la présente *Politique en matière de diversité, d'équité et d'accès* :
 - a. « Accès » fera référence à la mise à disposition d'occasions dont toute personne pourra bénéficier en matière de services et de ressources offerts par AthlètesCAN.
 - b. « Diversité » fera référence aux différences entre les personnes, notamment, mais sans s'y limiter : la race, l'ascendance, la couleur, l'origine ethnique ou le lieu d'origine, la citoyenneté, les croyances, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'âge, le dossier criminel (pour lequel un pardon a été accordé), le handicap, la situation familiale, l'emplacement géographique et la langue.
 - c. « Équité » fera référence à la croyance et aux pratiques qui visent à traiter les personnes de façons qui sont justes, égales et équitables.
 - d. « Personne » ou « personnes » fera référence à chacune des personnes ou toutes les personnes employées par AthlètesCAN ou qui participent à des activités d'AthlètesCAN, y compris, mais sans s'y limiter : les membres, les employées et employés, le personnel, la direction, les administratrices et administrateurs, les membres de comités, les bénévoles ainsi que toute intervenante ou tout intervenant.
 - e. « Politique » fera référence à la présente *Politique en matière de diversité, d'équité et d'accès*, à moins d'indications contraires.

Principes

2. AthlètesCAN souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'accès et s'engage à les respecter au cours de toutes ses activités d'exploitation. Ces principes stipulent que chaque personne ou groupe de personnes :
 - a. soit traité justement et équitablement.
 - b. puisse se prévaloir des mêmes droits et occasions.

Mouvement Sport pur

3. AthlètesCAN croit fermement aux valeurs et aux principes du Sport pur, notamment à sa valeur fondamentale de l'inclusion, et le prouve en participant au Mouvement Sport pur à

titre de membre actif. AthlètesCAN cherche à s'assurer que ses programmes et activités sont en tout temps sécuritaires et accueillants pour ses participantes et participants.

Champ d'application

4. La présente politique s'applique à toutes les personnes, telles qu'elles sont définies à la partie 2(d).

Mise en œuvre

5. AthlètesCAN s'assurera que l'équité, la diversité et l'accès sont reflétés dans ses activités quotidiennes, sa planification stratégique ainsi que sa vision, sa mission et ses valeurs organisationnelles. AthlètesCAN :
 - a. s'assurera que l'équité, la diversité et l'accès sont pris en compte au moment d'élaborer, de mettre à jour ou de présenter les politiques, les services et les ressources d'AthlètesCAN.
 - b. fera la promotion, auprès de toutes les personnes admissibles, des occasions de se faire nommer au sein du conseil d'administration d'AthlètesCAN.
 - c. fera en sorte que les processus de sélection du personnel et des bénévoles encouragent la diversité et soient exempts de parti pris.
 - d. se servira de langage et d'images inclusifs pour toutes les représentations visuelles, tous les graphiques, toutes les vidéos et toutes les affiches.

Langue

6. AthlètesCAN s'engage à utiliser les deux langues officielles du Canada, conformément à sa *Politique sur les langues officielle*.

Genre

7. AthlètesCAN croit qu'il faut distribuer équitablement les ressources et possibilités en matière de participation, de leadership et d'emploi au profit de tous les genres, et ce, sans discrimination fondée sur l'identité de genre. C'est pourquoi elle s'engage à :
 - a. souscrire, en tant qu'employeur, au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.
 - b. fournir des conditions d'emploi justes, dont un salaire égal pour un travail de valeur égale.
 - c. offrir des possibilités et des ressources égales aux athlètes de tous les genres.
 - d. maintenir en vigueur une politique sur la conduite de ses membres qui traite des enjeux de harcèlement, y compris du harcèlement sexuel.

Groupes minoritaires

8. AthlètesCAN s'assurera que ses programmes et activités encouragent la participation et l'accès des personnes ayant un handicap conformément à la *Politique d'accessibilité d'AthlètesCAN*, des Autochtones et d'autres groupes minoritaires.

Régions éloignées

9. Les programmes d'AthlètesCAN accueillent les personnes de toutes les régions du Canada.

Mécanismes décisionnels

10. AthlètesCAN cherchera des occasions d'accentuer sa diversité lorsqu'elle recrutera des gens pour siéger au sein du conseil d'administration ou pour pourvoir des postes au sein du personnel ou du groupe de bénévoles au sein de l'organisme. De plus, elle favorisera une représentation équilibrée des genres au sein de son conseil d'administration et de tous ses comités.

Communications

11. AthlètesCAN s'assurera que les genres et les groupes minoritaires sont représentés équitablement dans son matériel promotionnel et ses publications officielles et qu'un langage neutre est employé dans toutes ses communications. De plus, toutes les communications respecteront la *Politique sur les langues officielles* d'AthlètesCAN.

Partenariats

12. AthlètesCAN travaillera de façon collaborative avec des partenaires en vue de réaliser des projets et d'organiser des événements, et ce, afin de les amener à souscrire à ses priorités en matière de diversité, d'équité et d'accès. Elle les encouragera à mettre en œuvre des plans, des politiques, des activités et des communications qui reflètent ces priorités.